



Sol'air Energie

(Siret : 92219155600013)

M. GARCIA

1025, montée du cotabillet
26380 PEYRINS



Entreprise titulaire de la qualification

QualiPV 500 (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 500 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 30 mars 2024 au 30 mars 2025

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 29/11/2023 : 126125953 L 001 - MAAF ASSURANCES (Niort)

- décennale au 29/11/2023 : 126125953 L 001 - MAAF ASSURANCES (Niort)

QualiPV 36

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 36 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 15 janvier 2024 au 15 janvier 2025

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 15/12/2022 : 126125953 L 001 - MAAF ASSURANCES (Niort)

- décennale au 15/12/2022 : 126125953 L 001 - MAAF ASSURANCES (Niort)



Numéro QualiPV : QPV/70266

Forme juridique : SARL

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 22 juin 2024

Gaël Parrens,

Président de l'instance de qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



QualiPV est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPV n° 009007204 déposée dans les classes 9, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 30 mars 2026 pour QualiPV 500 (probatoire), 15 janvier 2027 pour QualiPV 36